

Les Rencontres du BNTEC 2017

Conseil d'orientation du BNTEC

Compte-rendu

Réunion du 6 décembre 2017

Décembre 2017

Synthèse

Les rencontres du BNTEC, conduites par son président, Franck COTTON, ont eu lieu cette année dans l'auditorium de la Fédération Française du Bâtiment. En trois temps, il y a eu le conseil d'orientation qui adopté le bilan d'activité et le programme de travaux 2018, ensuite le président a remis les prix BNTEC de la normalisation qui récompensent les professionnels actifs dans les commissions de normalisation BNTEC. Deux tables rondes se sont ensuite succédées, l'une sur la nouvelle version de la norme NF P03-001 « CCAG – marchés privés de travaux de bâtiment » et l'autre sur l'adaptation des règles de l'art aux besoins de l'outre-mer, en présence de la délégation sénatoriale à l'outre-mer et du représentant de la commission technique de la FRBTP, la fédération française du bâtiment à l'île de La Réunion. Cette dernière est lauréate d'un financement PACTE pour adapter une série de NF DTU aux particularités de l'île. La centaine de participants s'est ensuite réunie autour du traditionnel cocktail de clôture pour de derniers échanges conviviaux.

La Participation

La session 2017 des rencontres du BNTEC a été un cru exceptionnel. Réunissant plus de cent participants, elle a permis la rencontre des professionnels du Bâtiment, habitués des débats techniques, avec l'univers législatif. En particulier, la délégation sénatoriale à l'outre-mer, invitée spécialement par le Président du BNTEC Franck COTTON, était représentée par son président, Michel MAGRAS (Saint-Barthélemy), Yvette LOPEZ (Gard) et Michel DENNEMONT (La Réunion).



L'activité du BNTEC et les actions relatives à ses orientations

L'activité du BNTEC est axée sur les techniques de mise en œuvre d'ouvrage de bâtiment, avec l'élaboration et la mise à jour des NF DTU, ainsi que de normes de spécification de produits ou de dimensionnement d'ouvrages. Un dossier « BNTEC Infos » comprenant les informations détaillées sur les secrétariats des commissions, les documents publiés et le programme de travail du BNTEC a été distribué à chaque invité et est disponible sur le site www.bntec.fr.

47 documents normatifs auront été publiés à fin décembre 2017 : 27 d'origine européenne et 2 d'origine internationale (6 nouveaux, 21 révisions), 20 d'origine française, tous de la collection NF DTU (4 nouveaux, 15 révisions) sauf la révision de la norme **NF P03-001** « CCAG –marchés privés de travaux de bâtiment ». 13 documents ont été annulés.

Au 1^{er} décembre 2017, le programme de normalisation du BNTEC comprend deux-cent-douze projets en cours d'élaboration :

- 86 documents d'origine européenne ou internationale dont 59 % sont des révisions ;
- 126 documents d'origine française (dont 109 de la collection DTU) dont 69% sont des révisions.

Sur le plan européen, les travaux relatifs aux thèmes de la performance énergétique des bâtiments se poursuivent en 2018 et la vigilance reste de mise sur l'évolution des Eurocodes et les implications éventuelles sur l'exécution et sur les normes de produits.

A fin 2017, 67 commissions BNTEC sont en activité et se sont réunies plus de 60 fois, rassemblant 1600 experts provenant de 1075 organismes, 30% des experts inscrits appartenant à des PME/TPE. Enfin, les commissions auront procédé à plus de 150 examens quinquennaux de normes françaises, européennes ou internationales.

Les membres du conseil d'orientation, sur consultation du directeur du BNTEC, ont approuvé à l'unanimité le programme de travail 2018 du BNTEC ainsi que son bilan d'activité 2017 et les actions effectuées dans le cadre des orientations 2017-2019.

Le prix BNTEC de la Normalisation

Avec les Sénateurs LOPEZ et MAGRAS, les lauréats 2017 autour de Franck COTTON : Nicolas JURASZEK (SOCOTEC), Philippe PHILLIPARIE (SOCABAT), Michel ARVAULT (retraité de l'INRS) et Patricia GRELIER-WYCKOFF (chef du service Marché, FFB), [Patrick LAYE (Entreprise LAYE, plâtrerie) excusé].



Les Tables rondes

Les tables rondes, animées par Vincent SIMON (UMGO-FFB) portaient cette année sur deux thèmes :

N°1 « La norme NF P03-001 version 2017 ».

Cette première table ronde réunissait Frédérique STEPHAN (BNTEC), François FAUCHER (UNTEC), Paul-François LUCIANI (OGBTP) et Patricia GRELIER-WYCKOFF (FFB). Si la norme conserve le même plan que la version 2000, elle intègre toutefois des nouveautés en incorporant des spécifications relatives aux évolutions législatives et réglementaires (la réforme du droit des contrats, la lutte contre le travail dissimulé et la fraude au détachement, les intérêts moratoires, la médiation, l'assurance décennale). Le champ d'application de la norme qui s'appliquait aux marchés passés avec des clients professionnels et aux contrats de construction de maison individuelle est désormais élargi aux consommateurs. Enfin, une mise en cohérence terminologique a été effectuée pour simplifier la compréhension des acteurs notamment pour le paiement (projet de décompte final, décompte général, décompte général et définitif DGD) en s'appuyant sur le CCAG-Travaux 2009 (modifié en 2014).



N°2 « Les enjeux de l'adaptation des règles de l'art aux besoins de l'outre-mer »

Cette seconde table ronde réunissait les Sénateurs Michel MAGRAS (Saint-Barthélemy) Président de la délégation sénatoriale à l'outre-mer, Vivette LOPEZ (Gard, membre de la délégation), Stéphane BROSSARD (entrepreneur, Président de la commission technique FRBTP de l'île de La Réunion) et Philippe ESTINGOY, Directeur général de l'Agence Qualité Construction (AQC).

Le Sénateur Michel MAGRAS, Président de la délégation sénatoriale aux outre-mer, et la Sénatrice Vivette LOPEZ, rapporteur, ont présenté le rapport d'information N°601 « Le BTP outre-mer au pied du mur normatif » enregistré le 29 juin 2017, dont la qualité et la pertinence ont été une nouvelle fois

soulignées par les participants. Revenant sur les conséquences dévastatrices du cyclone IRMA, Michel MAGRAS a invité les participants à s'associer à l'impérieux besoin d'adapter les modes de construction et le corpus normatif qui les régit dans les régions d'outre-mer.

Monsieur Stéphane BROSSARD, pour la FRBTP, a retracé l'historique de la réflexion menée depuis plus de quinze ans par les acteurs réunionnais et exposé les travaux menés par la Commission locale DTU de La Réunion, en coordination avec le BNTEC. Ce projet est lauréat du programme PACTE et réunit pas moins de 70 experts réunionnais. L'influence du rapport sénatorial n'est pas étrangère à l'ouverture de ce programme, géré par l'AQC. Son Directeur général, Monsieur Philippe ESTINGOY en a fait une présentation et est revenu sur les enjeux pour l'outre-mer notamment en matière de pérennisation des actions.

La nécessité d'une participation des territoires au sein des organismes nationaux s'impose comme une évidence, de même que la mise en place, à l'instar de ce qui s'est fait à La Réunion, de comités locaux pour optimiser la production de normes adaptées à la multiplicité des particularités des environnements.

La FEDOM, présente lors de la réunion, rappelle à ce sujet l'importance d'impliquer les entreprises d'outre-mer dès la programmation des travaux de normalisation métropolitains. Enfin, Jean-Michel REMY, d'AFNOR Normalisation, cite l'exemple de la Nouvelle-Calédonie qui a réalisé en 2016 une étude spécifique pour anticiper les choix fondamentaux relevant des corpus normatifs et réglementaires dans le cadre du processus d'émancipation.

En conclusion, les participants ont reconnu que l'exercice était complexe et supposait une traduction législative des réalités et des besoins ultramarins, mais aussi la mobilisation des moyens indispensables à sa réalisation.



Sommaire des annexes

Synthèse	1
1. DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU BNTEC	6
2. LES FAITS MARQUANTS EN 2017.....	8
3. BILAN DE L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2017.....	10
4. SUIVI DES ORIENTATIONS 2017-2019	10
5. AVIS DU CONSEIL D'ORIENTATION	11
6. REMISE DES PRIX BNTEC 2017 DE LA NORMALISATION.....	12
7. TABLES RONDES.....	14
Table ronde N°1 : « La norme NF P03-001 version 2017 »	14
Table ronde N°2 : « Les enjeux de l'adaptation des règles de l'art aux besoins de l'outre-mer ».....	18
8. EVALUATION DES RENCONTRES DU BNTEC 2017	23

Le **Conseil d'orientation** du BNTEC est un conseil statutaire. Ses missions sont :

- informer les parties prenantes et intéressées sur l'activité de l'année écoulée et sur les travaux en cours et les éventuelles nouvelles thématiques ;
- recueillir leurs possibles propositions d'études nouvelles ;
- recueillir leurs attentes et avis en vue d'un apport aux instances du Système Français de Normalisation (SFN) ;
- proposer des orientations de politique générale ;
- être un lieu d'échanges entre les différents acteurs de la normalisation.

Les personnes invitées à siéger sont des représentants des parties intéressées et des parties prenantes actives dans les travaux, des représentants des pouvoirs publics, des personnalités qualifiées du secteur du Bâtiment, les membres de l'association et le personnel du BNTEC.

1. DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU BNTEC

En introduction, le président Franck COTTON ouvre les Rencontres du BNTEC devant l'assemblée des membres du conseil d'orientation, en délivrant son sentiment sur l'actualité de la normalisation pour le secteur du Bâtiment.



Franck COTTON, chef d'entreprise d'une PME de maçonnerie auvergnate, président du BNTEC

Après avoir salué les nombreux participants, dont des représentants des pouvoirs publics, Franck COTTON résume les grands thèmes de préoccupation du secteur du Bâtiment et les replace dans le contexte normatif actuel (extraits) :

« Depuis 27 ans, le BNTEC assure avec les métiers du Bâtiment le fonctionnement de commissions de normalisation qui entretiennent un parc de quelques 800 normes sur les 4000 identifiées dans notre secteur. Ces normes décrivent la fabrication, le dimensionnement et la réalisation des produits et ouvrages propres aux techniques du gros-œuvre, de l'enveloppe, des équipements techniques et leur régulation, de la finition ou de l'échafaudage. Il agit dans le respect des règles françaises, européennes et internationales de la normalisation. Il contribue ainsi à la défense des intérêts français du secteur. Fabricants, architectes et maîtres d'œuvre, artisans et entrepreneurs, maîtres d'ouvrages, distributeurs, centres techniques et laboratoires, experts judiciaires et d'assurance, assureurs, préventeurs et pouvoirs publics, ensemble vous investissez des ressources importantes et consacrez beaucoup de temps à ces actions. Cela doit être dit et reconnu.

Ces rencontres s'inscrivent au sein des statuts de notre association. Elles participent de sa bonne gouvernance. Elles sont l'occasion d'échanger le plus largement et le plus librement possible sur les enjeux de la filière Bâtiment dans le cadre de la normalisation.

Ces rencontres sont aujourd'hui marquées du sceau de l'exception.

Tout d'abord, c'est l'année de la publication de la révision de la norme NF P03-001, le « Cahier des clauses administratives générales pour les marchés privés de travaux de bâtiment ». La version précédente de cette norme clef du secteur datait de 2000. J'espère vivement que les étudiants en droit de l'urbanisme que nous recevons aujourd'hui s'y intéresseront. Ils sont conduits par les professeurs FOULQUIER et ROLLIN, agrégés des Universités Panthéon-Sorbonne et Paris-Sud Sceaux. Je tiens à les remercier de leur présence.

Je veux aussi vous dire que trois élus de la République seront aujourd'hui parmi nous. Ils représentent ici des territoires parfois oubliés de nos travaux. Je veux parler de l'outre-mer. Je tiens vivement à remercier la délégation sénatoriale à l'outre-mer qui a tenu à contribuer à nos échanges. Elle est représentée par son Président, Michel MAGRAS, sénateur de Saint-Barthélemy, Madame Vivette LOPEZ sénatrice du Gard et Michel DENNEMONT sénateur de La REUNION. Les entrepreneurs ultramarins sont aussi bien représentés, avec Stéphane BROSSARD, président de la commission technique de la FRBTP de La Réunion et Madame DE PALMAS représentante de la Fédération des entreprises des outre-mer. Ensemble, ils viennent rappeler aux normalisateurs métropolitains, que l'outre-mer vient à eux ; ils attendent notre soutien. Nous les recevons ici en amis, applaudissons-les ».



2. LES FAITS MARQUANTS EN 2017

Cinq faits marquants en 2017 autour de la normalisation constituant de plus en plus un enjeu autant pour la France qu'à l'international. L'intérêt porté à la normalisation croît et les faits le montrent, notamment illustré cette année par deux rapports sénatoriaux faisant de la normalisation, un sujet fort.

1- La normalisation bien ancrée

Les grandes enseignes de la normalisation fêtent leurs anniversaires. La normalisation s'installe et évolue ainsi de plein droit dans les pratiques professionnelles.



2- Marquage CE, vers une révision du règlement produit de construction ?

Un règlement complexe engendrant des difficultés d'interprétation, une insatisfaction tant du côté des fabricants que de celui des utilisateurs... La signification de ce marquage n'est pas claire pour tous. La commission européenne a lancé un cycle de réflexions et d'études sur ce sujet, elle ne sait pas encore comment répondre aux besoins des fabricants et des utilisateurs (par une simple adaptation ou une révision complète du règlement).

3- Programme annuel de la commission européenne

Depuis la mise en place du Règlement UE 1025/2012, la Commission Européenne se doit de publier un rapport sur son programme de normalisation. Les thématiques de ce rapport portent notamment sur l'énergétique, le numérique, la sécurité, la défense.

Le parlement européen a répondu, pour valider les valeurs et l'intérêt de la normalisation dans un premier temps, mais aussi pour rappeler l'importance de rendre les normes accessibles aux utilisateurs ainsi qu'aux ONG. Un effort d'ajustement reste à faire en ce sens. Il est également évoqué le besoin de travailler sur le vieillissement de la population.

4- Deux rapports sénatoriaux en 2017

Deux rapports sénatoriaux ont été publiés cette année :

- Le premier piloté par la commission économique du sénat (rapport LAMURE) sur la place de la normalisation dans la compétitivité. En ont résulté 28 recommandations dont une reconnaissant la place des bureaux de normalisation sectoriels dans le dispositif français de normalisation.
- Le rapport de la délégation sénatoriale à l'outre-mer (cf table ronde sur ce sujet).

5- Comité technique Eurocodes CEN/TC 250/SC5

En septembre 2017, le BNTEC a reçu le comité technique Eurocodes CEN/TC 250/SC 5 sur les normes de dimensionnement des ouvrages concernant les structures en bois (Eurocodes 5). Des enjeux forts ont été relevés pour les français car un travail démarre sur des hypothèses d'exécution sur une partie de l'Eurocodes 5. L'expertise française a été très présente, bien identifiée et ses contributions très appréciées.



Valéry LAURENT, directeur du BNTEC



Nawfal BOUTAHIR, directeur adjoint du BNTEC

3. BILAN DE L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2017

L'activité du BNTEC est axée sur les techniques de mise en œuvre pour la réalisation d'ouvrage, avec l'élaboration et la mise à jour des NF DTU, et l'élaboration de normes de spécification de produits ou de dimensionnement d'ouvrages. Un dossier « BNTEC Infos » comprenant les informations détaillées sur les secrétariats des commissions, les documents publiés et le programme de travail du BNTEC a été distribué à chaque invité.

Retrouvez tous les éléments sur l'activité du BNTEC en 2017 dans la plaquette « **L'activité du BNTEC en chiffres** » distribuée lors des Rencontres.

Plus d'informations sur [BNTEC Infos](http://www.bntec.fr) sur le site www.bntec.fr

4. SUIVI DES ORIENTATIONS 2017-2019

Suite aux retours des parties intéressées lors de la réunion du conseil d'orientation du 17 novembre 2016. Le comité directeur qui s'est réuni en 2017 a adopté les orientations 2017-2019 qui se déclinent en quatre axes :

1) Renforcer l'efficacité et l'utilité des normes techniques dans l'esprit du rapport du CSCEE sur la Normalisation appliquée au secteur du Bâtiment

Actions (en partenariat avec les autres BN du Bâtiment et les pouvoirs publics) :

- Renforcer la pédagogie envers les utilisateurs sur l'utilisation des normes du bâtiment et la hiérarchie des textes (plaquette, intervention, etc.) ;
- Renforcer la pédagogie auprès des rédacteurs de normes pour améliorer et simplifier la rédaction des NF DTU ;
- Mieux informer les utilisateurs des évolutions des normes ;
- Contribuer aux travaux liés aux propositions du rapport du conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique sur la normalisation

2) Consolider la place du secteur "Bâtiment" dans l'évolution du système français de normalisation et contribuer à faire reconnaître les besoins des acteurs au plan européen

- Faire reconnaître les spécificités du Bâtiment dans les Règles de la Normalisation Française
- Apporter des contributions dans le cadre de l'initiative conjointe pour l'amélioration de la normalisation européenne

3) Faciliter, dans le respect des choix des acteurs, la prise en compte dans les travaux de normalisation des recommandations issues des programmes RAGE 2012 et PACTE

Le programme PACTE entre dans sa phase de production, les premiers retours d'expérience des recommandations RAGE sont effectués. Il convient d'accompagner les rédacteurs de NF DTU lorsqu'ils souhaitent intégrer les recommandations RAGE dans les NF DTU.

4) Accompagner les parties prenantes et intéressées pour mieux réussir la transition des Avis Techniques vers le domaine traditionnel

La Commission chargée de formuler les Avis techniques (CCFAT) a modifié son règlement intérieur pour faciliter le passage de familles d'Avis Techniques dans le domaine traditionnel. Ceci demande une organisation renforcée de la normalisation pour absorber ce nouveau flux sous réserve des choix des acteurs.

5. AVIS DU CONSEIL D'ORIENTATION



Les membres du conseil d'orientation, sur consultation du directeur du BNTEC, approuvent à l'unanimité le bilan d'activité 2017, le programme de travail 2018 du BNTEC et le bilan annuel des orientations 2017-2019. Les membres du conseil d'orientation constatent qu'aucun nouveau sujet d'études, en plus du programme présenté, n'est proposé ce jour verbalement par une partie intéressée présente ni rapporté sur demande d'un membre ou par le BNTEC.

6. REMISE DES PRIX BNTEC 2017 DE LA NORMALISATION

La normalisation a besoin de forces vives, issues du monde professionnel ou associatif, pour fonctionner. Cinq représentants de cette expertise ont été mis à l'honneur. Ce sont des personnalités particulièrement actives dans les travaux de normalisation, reconnues par tous pour leur apport technique et humain.



*Remise des prix BNTEC 2017 de la Normalisation (de gauche à droite) :
Vivette LOPEZ (Sénatrice au Gard), Miche MAGRAS (Sénateur à Saint-Barthélemy), Nicolas JURACEK (Ancien Ingénieur études et recherches bâtiment au CERIB), Franck COTTON (Président du BNTEC), Miche ARVAULT (expert en calculs de structures), Philippe PHILLILARIE (Ingénieur-expert en bâtiment au sein de Socabat), Patricia GRELIER-WICKOF (Chef du service marché de la FFB).
Patrick LAYE également lauréat, n'a pas pu être présent au conseil d'orientation.*

Tous les lauréats témoignent de l'importance de défendre non seulement les intérêts propres à leur métier, mais plus encore ceux des savoir-faire français au plan européen ou international. La recherche du consensus est au cœur de leur démarche.

PRIX BNTEC 2017 DE LA NORMALISATION

<i>Les lauréats</i>	<i>Qui sont-ils ?</i>
Patricia GRELIER-WYCKOFF 	Chef du service marché de la FFB, cela fait plus de 20 ans qu'elle a suivi les travaux d'élaboration des normes portant sur les clauses administratives générales des marchés de travaux de bâtiment et de génie civil. Reconnue par tous pour ses compétences juridiques, fameuse pour sa combativité, elle est l'une des très rares femmes de la normalisation. Elle se tourne prochainement vers d'autres horizons plus personnels. Toutes mes félicitations. J'ai grand plaisir à lui remettre aujourd'hui un prix spécial du BNTEC.
Philippe PHILLIPARIE 	Ingénieur-expert en bâtiment au sein de Socabat, grâce à son expérience du terrain et à sa connaissance technique, il participe de manière active à l'écriture des textes prenant en compte les retours d'expérience et de pathologie. Il prend sur son temps d'activité professionnelle pour participer assidument aux travaux de normalisation sur les chapes, les sous-couches ou les revêtements de sols durs. Son expertise couvre notamment les domaines de la garantie décennale et de la responsabilité civile. Elle lui permet de dispenser des formations professionnelles et de rédiger des articles dans des revues spécialisées.
Michel ARVAULT 	Fort de ses expériences et de ses connaissances, Michel ARVAULT a toujours su apporter sa contribution de manière raisonnée et argumentée dès 2002 à la commission BNTEC/P93E « Échafaudages » et sa petite sœur BNTEC/P93C « Coffrage et Étalement ». Membre actif de diverses commissions BNTEC et AFNOR en tant que représentant du CEBTP puis de l'INRS. Son expertise dans les calculs de structure et dans la sécurité active et passive a permis de développer des normes françaises améliorant la stabilité et la sécurité de structures temporaires de chantier, sources potentielles de dangers sur les chantiers. Acteur actif de la normalisation pendant ces 14 années, il a su apporter une contribution majeure dans la majorité des normes publiées par ces commissions. La plus récente étant la norme NF P93-551 sur les tours d'étalement.
Nicolas JURASZEK 	Membre des commissions BNTEC sur les revêtements de sols durs et les chapes Nicolas JURASZEK est un spécialiste de l'enveloppe du bâtiment à la Direction des Techniques et des Méthodes de SOCOTEC. Ancien Ingénieur études et recherches bâtiment au CERIB il est expert dans le domaine du comportement mécanique des maçonneries et du parasismique. Il a participé à de nombreux travaux de normalisation au niveau français et européen comme membre de la CN/PS Commission de Normalisation Parasismique qu'il a enseigné à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et aux Mines de Douai. Il participe aussi à la rédaction d'ouvrages techniques.
Patrick LAYE 	Patrick LAYE est gérant de l'entreprise LAYE PLATRERIE à Domène en Isère. Il a 56 ans. Il est vice-président de l'Union des métiers du plâtre et de l'isolation depuis 2015. Il a découvert le monde de la normalisation avec la révision du NF DTU 25.31 (Ouvrages en carreaux de plâtre) publié le 22 avril 2017. Motivé pour sauvegarder un savoir-faire qui allait se perdre, il a réactualisé ce NF DTU en l'espace de 14 mois. Il a souhaité replonger dans la normalisation en prenant les rênes de la commission du NF DTU 45.10 « Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laine minérale manufacturée » qui a été lancée le 14 juin dernier. Fort de ces années d'expérience dans l'isolation, c'est sans nul doute qu'il mènera à bien ce nouveau NF DTU.

7. TABLES RONDES

Table ronde N°1 : « La norme NF P03-001 version 2017 »

Frédérique STEPHAN (BNTEC), François FAUCHER (UNTEC), Paul-François LUCIANI (OGPBT)
Patricia GRELIER-WYCKOFF (FFB)



La table ronde animée par Vincent SIMON (secrétaire général adjoint de l'UMGO-FFB), réunissait quatre personnalités d'horizons différents, mais tous acteurs de la normalisation. Celle-ci portait sur la révision de la norme NF P03-001 régissant les marchés privés de travaux du bâtiment. Il est noté que depuis sa création, en 1948, cette norme faisait 19 pages contre 68 pages actuellement.

Question, cette révision a-t-elle facilité ou bien compliqué la norme en question ?



La parole est donnée à Mme Frédérique STEPHAN, expliquant que l'ancienne version datait de 2000 et n'avait pas été révisée en 17 années. Le but de cette commission a été d'associer le plus possible les différentes parties prenantes afin d'obtenir une norme équilibrée faisant l'unanimité. Il est noté que les maîtres d'ouvrage ont eux aussi participé à sa révision. Frédérique STEPHAN rappelle que cette norme ne s'applique qu'aux marchés y faisant référence.

Tout d'abord, afin de respecter le code de la consommation, notons que les consommateurs ont été rajoutés à l'objet de cette norme. Dans sa globalité, il est intéressant de noter que le plan est inchangé.

Plusieurs éléments ont été adaptés aux nouveautés législatives : la carte d'identification professionnelle, la médiation, les assurances et les intérêts moratoires.

Dans un souci de simplification, le vocabulaire du CCAG travaux 2019 a été repris. Une précision sur les règles de cotraitance est également apportée.

De plus, les articles traitant l'hygiène, la santé et la sécurité ont été complétés.

D'autre part, les pénalités de retard qui étaient à 1/1000^{ème} sont repassées à 1/3000^{ème}. Comme c'est le cas pour les marchés publics.

Notons également l'ajout de l'article sur les réceptions avec réfaction.

Enfin, une avance correspondant à 10% du montant du marché a été ajoutée dans les spécifications de la NF P03-001. La retenue de garantie, quant à elle, n'est plus obligatoire dans cette version de 2017.

Suite à cette présentation de la nouvelle version de la norme NF P03-001, Vincent SIMON donne la parole à M. Paul-François LUCIANI (OGBTP) en évoquant le bon équilibre de cette nouvelle version.

Son opinion est claire, cette réussite a été portée d'une part, par la qualité du groupe de travail ayant mené à un bon équilibre de la norme mais plus particulièrement au travail apporté par les représentants de la maîtrise d'ouvrage et des donneurs d'ordres ayant été force de proposition.

La parole est ensuite donnée à François FAUCHER afin de répondre à la question suivante : les interfaces ont-elles bien été gérées selon lui ?



Bien que cette norme ne soit pas d'application directe pour les maîtres d'œuvre que François FAUCHER représente, elle intervient néanmoins sur le plan des interfaces, point rappelé comme étant d'intérêt majeur. Il a été fait en sorte que l'ensemble des éléments dont l'obtention est nécessaire pour débiter les travaux soit mentionné dans la norme, point particulièrement important selon lui.

De plus, de nombreuses questions ont été traitées portant sur les CSPS, l'OPC, le chargé de synthèse... Il est possible de dire aujourd'hui que les interfaces ont bel et bien été gérées de façon t satisfaisante.

Vincent SIMON change de sujet afin d'aborder la question du compte prorata et donne ainsi la parole à Paul-François LUCIANI. L'annexe C de la version de 2000 qui traite ce sujet semblait déjà bien fonctionner. Qu'est-elle devenue ?

M. LUCIANI rappelle tout d'abord que l'annexe dont il est question fait 12 pages au sein de la norme. Suite à son bon fonctionnement, cette annexe n'a pas été modifiée. Il est utile de rappeler que cette annexe C sert à gérer le compte prorata, ce qui est exclu de ce compte est listé dans l'annexe A et c'est dans l'annexe B que sont mentionnés les éléments inclus à ce compte. Néanmoins, un problème persiste ! Il est lié à une incompréhension de ce compte prorata par différents acteurs le confondant avec le compte inter-entreprises.



En complément, la parole est donnée à Patricia GRELIER-WYCKOFF dans le but de nous parler des nouveaux éléments liés au paiement. Elle propose d'évoquer les principaux points qui ont une influence financière. Tout d'abord l'avance de démarrage des travaux fait son apparition dans la norme et ce, à hauteur de 10%, sauf indication contraire mentionnée au marché. Celle-ci commence à être remboursée à partir du moment où l'on atteint les 65% de la valeur du marché et est remboursée intégralement une fois les 80% atteints. Ensuite, il y a cette modification sur les pénalités de retard qui sont passées de 1/1000^{ème} à 1/3000^{ème} par jour et plafonnées à 5% du montant du marché. Pour ce qui concerne les paiements à proprement dit, c'est-à-dire les situations mensuelles et le solde, il n'y a aucun changement pour

les situations mensuelles mais de nombreux changements pour le solde. Tout d'abord, son délai de paiement qui a été réduit, puis le vocabulaire a été revu. En effet, le mémoire définitif, le décompte définitif ou encore le décompte général et définitif ont été remplacés par des termes plus couramment utilisés dans les marchés publics afin d'éviter les confusions. Ce nouveau vocabulaire est le suivant : le projet de décompte final (paiement du solde envoyé par l'entreprise), le décompte général (paiement du solde validé et envoyé par le maître d'ouvrage) et le décompte général définitif. Les délais d'établissement de ces documents ont eux aussi été diminués, comme le projet de décompte final qui passe de 60 à 45 jours ou encore le décompte général, passant de 45 à 30 jours. Une fois validé par l'entreprise (temps de validation inchangé de 30 jours), le décompte général devient le décompte général et définitif. Dans le cas contraire, l'entreprise dispose de 30 jours pour rédiger une réclamation.

En ajout à ces éléments, un point sur les pénalités de retard de paiement - c'est-à-dire lorsque le maître d'ouvrage est en retard sur le paiement – l'intérêt moratoire représente un taux de l'intérêt légal majoré de 7 points en 2000 qui s'aligne dans cette nouvelle version de la norme sur la Banque Centrale Européenne (BCE) et majoré de 10 points (et de 8 points pour les marchés privés soumis aux règles de la commande publique, ex : HLM). Une remarque, le taux actuel de la BCE étant de 0%, une pénalité majorée de 10 points représente dans les faits une majoration de 10%. Enfin, nous pouvons aussi mentionner la retenue de garantie, représentant 5% à chaque situation dans le but de couvrir les réserves à la réception qui était d'application systématique dans la norme de 2000 et qui ne l'est plus dans celle de 2017. Enfin, il est important de rappeler que dans la version récente comme dans la version passée, un article sur la garantie de paiement a été rédigé. Pour un marché supérieur à 12 000€ HT, le maître d'ouvrage doit remettre à l'entrepreneur une garantie de paiement à la conclusion du marché (crédit ou caution selon le cas). En cas de non-respect de ce point, l'entrepreneur peut mettre le maître d'ouvrage en demeure puis interrompre ses travaux au bout de 15 jours sans l'obtention de

cette garantie. Précisons également que si l'interruption des travaux dure plus de 6 mois, la résiliation du marché peut être obtenue à tort du maître d'ouvrage.

Vincent SIMON propose à M. LUCIANI de rebondir, en tant qu'entrepreneur, sur les éléments mentionnés par Patricia GRELIER-WYCKOFF avec comme question : cette révision va-t-elle dans le sens des entreprises ?

M. LUCIANI commence par évoquer le simple point concernant la retenue de garantie (RG) qui est une évolution au sens des entreprises. En effet, il rappelle la difficulté souvent rencontrée de récupérer ces RG pas toujours cautionnées. L'avance de 10% constitue elle aussi une importante évolution en son sens, tout comme la réduction des pénalités. Malgré ces indiscutables évolutions, de nouveaux points d'améliorations restent envisageables tels que les devis payants, la marge minimum de 5%...



La parole est ensuite confiée à M. Faucher afin de donner son avis du point de vue des économistes. Il ajoute un élément à ce qui a été dit, celui de la fluidification des informations et de la communication rendue possible par la dématérialisation des courriers.

Vincent SIMON lance ensuite une dernière question : Cette norme fonctionne bien lorsqu'elle est mise en application mais comment la faire mentionner plus souvent au marché ?

Mme GRELIER-WYCKOFF reprend la parole afin de rappeler qu'au niveau de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), un exercice de communication est réalisé afin d'en rappeler le bon équilibre et le bon fonctionnement. En ce sens, la norme a été rédigée de façon à ce qu'elle soit le plus abordable possible et à la portée de tous.



Mme Frédérique STEPHAN désire intervenir pour informer que depuis octobre 2017 (date de sa publication), une importante sollicitation médiatique a été mise en place. Cette sollicitation est singulièrement plus importante que pour la version de 2000.

Suite à ces éléments, M. LUCIANI rebondit en faisant un petit rappel, certains des grands acteurs du marché privé ne mettent pas en application la norme NF P03-001. La mission maintenant est de les inciter à l'utiliser et préférentiellement en l'état.

Pour conclure, un mot sur la lutte contre le travail illégal et la fraude au détachement avec la carte BTP.



La parole passe à Frédérique STEPHAN qui explique qu'un article a en effet été rajouté sur la carte d'identification professionnelle devenue obligatoire. Le maître d'ouvrage ou son mandataire a le droit, à tout moment, de vérifier le bon port de cette carte par les salariés de l'entreprise. En cas de non présentation de cette carte, le maître d'ouvrage pourra avertir l'inspection du travail, suspendre le marché pendant 8 jours puis le résilier en cas de non présentation. Une volonté forte de la FFB.

Question de Franck COTTON : Qu'en est-il des entreprises basées à l'étranger ? Peuvent-elles se procurer cette carte ? Mme GRELIER-WYCKOFF répond que oui, en s'adressant à la caisse des congés payés et rajoute que pour toutes les entreprises sans exception, cette carte devait être portée par l'ensemble des salariés, des sous-traitants et des intérimaires.



Table ronde N°2 : « Les enjeux de l'adaptation des règles de l'art aux besoins de l'outre-mer »

Avec Philippe ESTINGOY (AQC), Vivette LOPEZ (Sénatrice du Gard), Michel MAGRAS (Sénateur de Saint-Barthélemy), Stéphane BROSSARD (FRBTP La Réunion)



Cette seconde table ronde avait pour sujet l'adaptation des normes en outre-mer et était portée par le rapport d'information sénatorial « Le BTP outre-mer au pied du mur normatif, faire d'un obstacle un atout » ainsi que par le programme PACTE.

En ouverture du débat, Vincent SIMON mentionne les malheureux événements engendrés par les catastrophes naturelles récentes et donne ainsi la parole à M. Michel MAGRAS, Sénateur de Saint-Barthélemy.



Pour Michel MAGRAS, « ces différents cyclones, notamment Irma, sont des faits nouveaux pour lesquels les réponses ne seront trouvées que plus tard. En effet, au-delà du phénomène cyclonique que nous connaissons, de nouveaux phénomènes au sein du cyclone nous ont été imposés aboutissant à des effets dévastateurs que nous ne savons pas totalement expliquer. Il semblerait que la vitesse des vents ait atteint les 435km/h. De plus, pour certaines constructions, la question d'aspirations verticales anormalement fortes n'a pas été résolue pour le moment. Nous comptons 4 000 maisons sinistrées suite au passage du dernier cyclone. Face à ces nouveaux phénomènes, il faudra donc s'adapter. »

Vincent SIMON propose à Michel MAGRAS de résumer en quelques mots le rapport dont il est rédacteur. Deux principaux thèmes ont été traités par la délégation qu'il préside : le foncier et les normes. Concernant les normes, un premier travail portait sur l'agriculture et le domaine phytosanitaire, le second est au cœur de notre échange, il s'agit de celui sur le BTP. Pour rappel, ce document n'est à la charge de personne. C'est un document faisant état des faits et proposant des préconisations. Concernant les normes dans le BTP, une grande quantité d'éléments divergent considérablement (le climat, la mer, l'accessibilité, le besoin...) et ces éléments n'ont pas été pris en compte dans les textes normatifs que nous sommes amenés à suivre. Il est évident de considérer l'incohérence de voir des textes rédigés par des acteurs ne connaissant pas le lieu pour lequel ces textes sont écrits. La proposition faite est de permettre aux états dont il est question de pouvoir adapter, dans le respect de la loi, les démarches à suivre. Cela traduit une nécessité de travailler en commun, entre des organismes nationaux comme le BNTEC et les acteurs du bâtiment étant sur place.



Question de Vincent SIMON à Michel MAGRAS : pensez-vous qu'il devrait revenir aux DROM de rédiger leurs propres normes ?

Là n'est pas le souhait dit M. MAGRAS. Il faut bien distinguer l'Etat des experts locaux. Selon lui, l'objectif n'est pas que des groupes de travail basés sur place rédigent l'intégralité de la norme mais bien leur permettre d'être consultés et entendus. Il est vrai que pour le cas particulier de la Nouvelle Calédonie, un corpus normatif propre est en place.

La parole est ensuite donnée à Mme Vivette LOPEZ en qualité de rapporteur du document mentionné.

Vivette LOPEZ revient tout d'abord sur le travail qui a été réalisé pour permettre l'élaboration de ce rapport. Il a permis de se rendre compte de l'importance des difficultés rencontrées par les outre-mer. L'une d'entre elles est le coût de la main d'œuvre avoisinante compte tenu du fait que les outre-mer ont, généralement, un niveau de vie un peu supérieur aux états voisins. Cela engendre un flux migratoire non contrôlé qui ne manque pas de se répercuter sur le secteur du bâtiment. A son sens, aucun développement économique pérenne ne pourra voir le jour sans une meilleure intégration des entreprises régionales. Au-delà de ce point, le secteur de l'innovation doit être ouvert à ces régions afin de pouvoir adapter les normes aux spécificités des outre-mer. Le modèle de La Réunion doit être suivi.



Vincent SIMON donne maintenant la parole à M. Philippe ESTINGOY, ayant apporté une très forte contribution au rapport dont il est question.

Philippe ESTINGOY rappelle dans un premier temps que ce n'est pas la première fois qu'il contribue à un travail mettant en avant le besoin d'adaptation des outre-mer au corpus normatif (le groupe de travail N°1 « d'Objectif 500 000 logements », ayant amené à 16 propositions, au niveau du conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique ou encore du Cos Construction et Urbanisme). Il ne cache pas son sentiment sur ce rapport, celui-ci est pertinent. La question qu'il faut se poser maintenant est la suivante : comment financer ces propositions ?

Face à cette question, Michel MAGRAS prend la parole. Il explicite tout d'abord le fait qu'il n'est pas en mesure de donner une réponse précise à cette interrogation. Ce qu'il souhaite mentionner, c'est que les gouvernements changent et qu'avec ces changements, des études sont à refaire à chaque fois. Le lieu n'est peut-être, selon lui, pas approprié pour ouvrir cet intéressant débat.



Vincent SIMON reprend la parole afin de lire une des propositions faites dans le rapport citant le BNTEC : « Pérenniser l'initiative de normalisation ultramarine menée à La Réunion avec l'appui du BNTEC pour proposer une adaptation des Documents Techniques Unifiés (DTU). ». Une autre proposition est mentionnée, celle-ci cite l'AQC : « Etendre à l'ensemble des DROM l'étude sur la sinistralité et des pathologies du bâtiment, réalisée à La Réunion par l'AQC. ».

La parole vient ensuite à M. Stéphane BROSSARD, président de la commission technique et ancien président de la FRTP, auditionné dans le cadre du rapport sénatorial.



Il rappelle que dans le cadre de ces propositions, il y a en effet des phénomènes exceptionnels comme précédemment cités mais pas seulement. Le climat et les conditions habituelles sont eux aussi des éléments contraignants (UV, pluie...), singulièrement différents des conditions métropolitaines. Replacée dans son contexte, l'île de La Réunion comprend 800 000 habitants et pas moins de 10 000 logements construits par an dans les années 2000. Ces chiffres mettent en avant l'important besoin de construire qui est toujours d'actualité et face à cette réalité, la question maîtresse est la suivante : comment bien construire ?

Il est à noter que 15 années de tentatives liées à l'évolution de la normalisation en outre-mer s'étaient heurtées à la réalité normative unifiée métropolitaine. Le rapport sénatorial faisant l'objet de cet échange a été pour lui un document fondateur.

Notons maintenant qu'en juillet 2017, la FRBTP s'est vue lauréate du programme PACTE puis s'est approchée du BNTEC dans le sens d'un travail normatif efficace. Ainsi, les travaux ont débuté en liaison avec le BNTEC sur l'adaptation de plusieurs NF DTU regroupant tous les domaines du bâtiment (étanchéité, couverture, façade béton, isolation, menuiserie, équipements...). Quatre groupes d'experts ont ainsi vu le jour afin d'apporter les éléments essentiels à la bonne avancée de ces travaux : Gros Œuvre, Clos couvert, Aménagements et finitions, Equipement techniques.

Michel MAGRAS souhaite réagir à cette intervention : Reprenant le travail déjà réalisé par La Réunion sur l'adaptation normative, il rappelle la nécessité de voir les outre-mer en ayant les moyens de participer à ces travaux et ainsi de faire évoluer l'ensemble des DROM dans le sens de la bonne pratique.



Vincent SIMON passe maintenant la parole à M. Philippe ESTINGOY en lui demandant si les chiffres de la sinistralité sont connus pour les outre-mer.

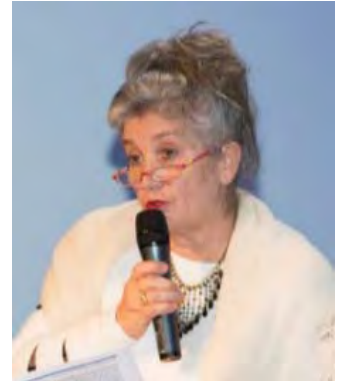
Philippe ESTINGOY confirme qu'en effet, les chiffres sont connus. Néanmoins, si pour les plus grandes zones (Martinique, Antilles et Guyane), ces chiffres sont exploitables, ils ne le sont pas pour les autres. Il est rappelé que si les raisons divergent de la métropole aux outre-mer, ces raisons sont également diverses selon les DROM (ex : le problème des termites qui est propre à La Réunion). Ce point d'attention est tout à fait comparable à la difficulté d'imposer des normes européennes qui pourraient ne pas être parfaitement adaptées à tous les territoires concernés.

Le sujet sur lequel il enchaîne est le programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE) pour lequel un appel d'offre spécifique aux outre-mer a été mis en place. Suite à cet appel d'offre, 28 projets ultramarins sont lauréats. Sur l'appel à projets dont il est

question, c'est un budget de 4 millions d'euros qui est débloqué. Il rappelle aussi que les enjeux sont immenses et que ce travail prendra du temps. Un point de vigilance est toutefois relevé, celui de ne pas tromper les DROM quant à la suite de ces travaux qui devront trouver les moyens de continuer sur cette belle lancée (moyens d'étude, de réflexion...).

Pour conclure cet échange, la parole est confiée à Mme Vivette LOPEZ qui rappelle que le rapport sénatorial est le résultat d'un long travail ayant démarré en 2002 et dont la contribution s'est vue portée par de nombreux acteurs. C'est une fin heureuse de voir que les choses sont amenés à évoluer en partie grâce à ce rapport.

Enfin, elle porte un point d'attention à la richesse de l'identité régionale qu'il ne faudrait pas voir s'harmoniser en vue de devenir une simple extension de la métropole avec comme seule différence, son emplacement géographique.



8. EVALUATION DES RENCONTRES DU BNTEC 2017

Un questionnaire de satisfaction a été adressé par mail à tous les participants afin de recueillir leurs observations et appréciation sur l'ensemble des rencontres du BNTEC 2017. Il permettra au BNTEC d'améliorer la qualité de ses travaux et de prendre en compte les besoins éventuellement exprimés.



Le BNTEC remercie la centaine de participants venus contribuer aux travaux de ces rencontres. 28 questionnaires de satisfaction ont été retournés. Ils témoignent, comme en 2016, que l'événement reste très apprécié des participants : l'ensemble des répondants s'est déclaré « satisfait » ou « très satisfait ». Le même résultat ressort pour la présentation de l'activité du BNTEC et du programme de travail du BNTEC. Les actions effectuées au regard des orientations 2017-2019 et notamment les projets de partenariats ont été perçus majoritairement comme « très importants » et « importants ». Pour 2017, le programme de la manifestation a été jugé par les participants « très satisfaisant » ou « satisfaisant ».

La pertinence des deux tables rondes, celle sur les évolutions de la norme NF P03-001, plus orientée vers le droit des marchés moins bien connu des « ingénieurs », et celle sur les enjeux de l'adaptation des NF DTU aux besoins de l'outre-mer ont été plébiscitées, les nombreux échanges avec les participants lors des deux tables rondes en témoignent.

Les participants ont fourni une liste de thèmes qu'ils souhaiteraient voir aborder lors des prochaines éditions du conseil d'orientation, à savoir : l'amélioration de la qualité des NF DTU, le commissionnement des équipements techniques intégrant la régulation et la gestion technique des bâtiments (GTB), les règles de l'art d'installation par vecteur air, les Eurocodes et les relations entre les normes et les magistrats. En outre, le BNTEC veillera à maintenir sa vigilance sur le respect des horaires.

L'ensemble des contributions sera porté à l'attention du comité directeur du BNTEC.